

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 19 AOUT 2011

*Présents : VEYSSIERE Michel, SOUQUET Pierre, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, PAPAIX Yvan,.*  
*Absents excusés : BONNET Marie-Anne qui donne procuration à GALIN Marcel, AMIEL Marie-Cécile qui donne procuration à GRANIER Lucien.*  
*Absent : MAURETTE Jean-François.*  
*Secrétaire de séance : Martine PAPAIX*

1. CR séance précédente

Adopté.

2. Budget : décisions modificatives.

Monsieur le Maire:

**Rappelle** les dépenses engagées au titre de l'aménagement du rond point et du goudronnage de la place devant l'Office du Tourisme et de la superette.

**Rappelle** les dépenses complémentaires engagées pour la grille de l'église et la prise en compte de l'ensemble de la zinguerie lors de l'opération Peinture pour la toiture de l'église.

**Rappelle** le léger dépassement du budget Gué.

**Propose** la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Opération Gué	2138-45	239.60		
Opération Voirie	2128-20	8 800.00		
Opération Eglise	2313-10	7 127.44		
Opération Ancienne Ecole			2313-41	16 167.04
<b>TOTAL SI</b>		16 167.04		16 167.04

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- **Approuve** la réaffectation proposée,

VOTANTS : 8 (avec 1 procuration)	POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------------------------------	----------	------------	----------------

3. Subvention supplémentaire et Comité des fêtes

Monsieur le Maire:

**Rappelle** les dépenses engagées au titre de l'animation des journées du Livre et Montagne du mois de juillet. Ces dépenses ont été réglées par le Comité des fêtes et doivent lui être remboursées.

**Propose** d'augmenter la participation de la Commune à hauteur de 1900€.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- **Approuve** la participation supplémentaire proposée,

VOTANTS : 8 (avec 1 procuration)	POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------------------------------	----------	------------	----------------

4. Budget : décisions modificatives.

Monsieur le Maire:

**Rappelle** les dépenses engagées au titre de l'animation des journées du Livre et Montagne du mois de juillet. Ces dépenses ont été réglées par le Comité des fêtes et doivent lui être remboursées.

**Propose** la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Subvention aux associations	6574	1.900.00		
Concession			70311	564.00
Fêtes et cérémonies			6232	1.336.00
<b>TOTAL SF</b>		<b>1.900.00</b>		<b>1.900.00</b>

Ouï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- **Approuve** la réaffectation proposée,

VOTANTS : 8 (avec 1 procuration)	POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------------------------------	----------	------------	----------------

5. Subvention  
PNR points  
noirs  
paysagers

Monsieur le Maire :

**Informe** que lors des précédents Conseils Municipaux, il a été décidé de traiter les points noirs paysagers présents sur la commune. Le taux de subvention proposé par le PNR est de 80% dans la limite de 4.570€ par point.

**Rappelle** la liste de ces points :

- Bâtiments communal et privé à la carrière soit 2 points.
- Ensemble des Containers et relai vert sur la commune soit 5 points.

**Propose** de déposer au vue des devis Cuminetti un dossier de demande de subvention auprès du PNR.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération avec 8 votes pour, zéro vote contre et zéro abstention :

**Décide** de déposer le dossier de demande subvention auprès du PNR

VOTANTS : 8 (avec 1 procuration)	POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------------------------------	----------	------------	----------------

6. Participation  
à l'animation  
DOCUB du  
Site Natura  
2000 « Mont  
Ceint, Mont  
Béas,  
Tourbières de  
Bernadouze »

Monsieur le Maire :

**Informe** de la demande de participation financière par la commune de Le Port, maitre d'ouvrage du site Natura 2000, jusqu'en 2012.

**Rappelle** le montant demandé soit 238€58.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération avec 7 votes pour, un vote contre et zéro abstention :

**Décide** d'accorder et de verser à la commune de Le Port la participation de 238€58.

VOTANTS : 8 (avec 1 procuration)	POUR : 7	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0
-------------------------------------	----------	------------	----------------

7. Création  
d'un poste  
d'agent

Monsieur le Maire :

**Informe** le Conseil Municipal de la nécessité cette année de créer un poste d'agent technique en vu d'assurer la réalisation du sas de sécurité en fer forgé à l'intérieur de l'Eglise.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité

<p>technique pour besoin occasionnel</p>	<p>sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ce poste de travail a pour mission d'effectuer les fonctions d'un agent technique durant 3 mois de 35 heures hebdomadaires. Ce contrat pourra être renouvelé en fonction des besoins.</p> <p>Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération avec 8 votes pour, zéro vote contre et zéro abstention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Décide</b> de créer le poste d'agent technique du 1er Septembre au 30 Novembre 2011 conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emploi des agents de la fonction publique territoriale.</li> <li>- <b>Précise</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ que cet emploi pourra être pourvu par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée.</li> <li>✓ que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 288 et indice majoré 292.</li> </ul> </li> </ul> <table border="1" data-bbox="304 719 1361 797"> <tr> <td>VOTANTS : 8 (avec 1 procuration)</td> <td>POUR : 8</td> <td>CONTRE : 0</td> <td>ABSTENTION : 0</td> </tr> </table>	VOTANTS : 8 (avec 1 procuration)	POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
VOTANTS : 8 (avec 1 procuration)	POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0		
<p>8. Centre d'Accueil de la Ville de TOULOUSE</p> <p>9. Questions diverses</p>	<p>Le Conseil Municipal d'Aulus-Les-Bains, réuni le 19 Août 2011, exprime de façon solennelle sa grande satisfaction que la ville de Toulouse engage de lourds travaux de rénovation et de modernisation de son centre d'accueil, qui, depuis 56 ans héberge toute l'année environ 4500 enfants pour les vacances scolaires et les « classes de découverte ».</p> <p>Cet engagement de chantier d'un montant de 3.600.000 € va, bien entendu, avoir des retombées économiques dans notre village, la vallée et le Couserans tout entier pendant plus d'un an (jusqu'à fin 2012), mais il confirme surtout la pérennité de fonctionnement du centre d'accueil, qui avec ses 25 emplois actuels est un des plus important employeur du canton, et l'ouverture de perspectives de développement durable selon les intérêts réciproques de l'agglomération toulousaine et du pays Couserans, en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'activités économiques et d'emplois : la ville de Toulouse envisageant d'élargir l'accès de son centre d'accueil rénové et modernisé aux enfants des communes de l'agglomération toulousaine et à des stages d'associations sportives et culturelles.</li> <li>- D'économie d'énergies et d'accès des handicapés.</li> </ul> <p>Par ailleurs la modernisation du centre d'accueil ne peut qu'encourager l'aboutissement du projet « Enfance et obésité » en cours d'examen, projet de soins médicaux sociaux qui pourrait être mené en partenariat entre le Centre Thermal d'Aulus-Les-Bains, la ville de Toulouse (elle-même partenaire avec le CHU d'un programme d'action contre l'obésité des enfants dans le cadre du Réseau pour la prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique (« RÉPOP »), la Communauté de Communes du Canton d'Oust, et la Commune d'Aulus-Les-Bains.</p> <p>Il y a donc, y compris dans le domaine médico-social des possibilités réelles de développement mutuel de nos petites collectivités locales et de la ville de Toulouse. A sa modeste place la commune d'Aulus-Les-Bains est prête à y participer.</p> <p>Oui cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mandate</b> Michel VEYSSIERE, Maire, afin de remercier la ville de Toulouse pour son programme de modernisation de la colonie.</li> </ul> <table border="1" data-bbox="304 1845 1361 1924"> <tr> <td>VOTANTS : 8 (avec 1 procuration)</td> <td>POUR : 8</td> <td>CONTRE : 0</td> <td>ABSTENTION : 0</td> </tr> </table> <p>1/ Entretien des acquisitions foncières de la commune dans le village (ex parcelles Barrès) et des parcelles en déshérence ayant fait l'objet d'un arrêté municipal : proposer d'abord un travail en régie et si cela s'avérait impossible faire appel à une entreprise.</p>	VOTANTS : 8 (avec 1 procuration)	POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
VOTANTS : 8 (avec 1 procuration)	POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0		

2/ Prévoir la fixation du tuyau d'eau alimentant le giratoire de la place du midi.

3/ Prendre contact avec la propriétaire du bien situé en face de l'ancienne carrière : Martine PAPAIX.

4/ Gué et accès au gué : M. CALMETTE de la police de l'eau a validé le travail effectué par l'entreprise PUJOL et informé oralement le Premier adjoint que le gué serait en capacité de supporter les « poids lourds » qui, notamment, accéderont au site de la future station d'épuration.

5/ Un débat a eu lieu sur la question des « animations » et la coordination des actions entre commune et comité des fêtes.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine	GRANIER Lucien
ROGALLE Bernadette	BONNET Marie-Anne Donne procuration à GRANIER Lucien
AMIEL Marie-Cécile	PAPAIX Yvan
SOUQUET Pierre Absent	MAURETTE Jean-François Absent

Compte rendu affiché le 24 Août 2011 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

--	--